

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022

Suite aux élections municipales complémentaires des 23 et 30 Janvier 2022, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. Guy Bocquillon nouvellement élu. A la demande de Madame Mauroy, chaque conseiller municipal se présente.

COMMISSIONS

Des modifications interviennent dans la composition de certaines commissions.

SICTOM Nord-Allier Emilie MAUROY titulaire
Guy BOCQUILLON, suppléant

SIRP Le Veudre Pouzy Guy BOCQUILLON, Renée MERCIER

Commission appels d'Offres : Maire +
Titulaires : MM. Guy Bocquillon, Régis Chilarski, Mme Emilie Mauroy.
Suppléants : MMmes Renée Mercier, Bernadette Pourrier, M. Alain Rochard.

M. Guy Bocquillon intègre également les commissions travaux, finances et bulletin site communication.

Mme Bernadette Pourrier devient « référent Pépit ».

BAIL LA POSTE

Le bail arrive à échéance fin mars 2022.

Le groupe la Poste a adressé un projet de renouvellement de bail reprenant les termes du bail arrivant à expiration à l'exception près que l'indice de révision sera l'ILC (indice loyers commerciaux) au lieu de l'ICC (indice du coût de la construction). Le bail sera d'une durée de 9 ans et le montant annuel du loyer de base reste à 3 799.40 €.

Le conseil municipal accepte ce projet de bail.

TRAVAUX 2022

Travaux de voirie

Le conseil municipal prend connaissance des devis reçus pour différents travaux de voirie.

Vu le coût élevé de l'ensemble, le conseil municipal retient les travaux sur la route de Saint-Léopardin d'Augy (route des Picauds) et sur la route des Bordeliers pour un montant global estimé à 71 974.80 € HT. Une subvention sera adressée au Conseil Départemental en demandant la globalisation sur deux années.

Des curages de fossés seront également réalisés notamment à la Charnée et Beauregard.

Travaux de bâtiments

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de rénovation dans les deux logements du rez-de-chaussée de l'Aquarium (revêtements muraux et revêtements de sol + VMC dans le petit logement) et l'aménagement de l'immeuble 10 place Henri Barbusse pour l'installation d'une esthéticienne.

Des demandes de subventions vont être adressées au Conseil Départemental, à la Préfecture au titre de la DETR et à Moulins Communauté.